



LOU RECANTOU DE PAULHAN  
[www.lourecantou-paulhan.fr](http://www.lourecantou-paulhan.fr)

Les membres du conseil d'administration  
de L'association Lou Récantou.

Les professeurs intervenants dans l'association.  
Les adhérents à l'association

Jean-Marie Domitile  
59 rue de l'Abaoussier  
34230 Paulhan

Paulhan, le 04 septembre 2016

*Objet : Principes cette année et modifications de Fonctionnement de notre règlement intérieur Lou RECANTOU .*

### **1) Rappel :**

Suite à la mauvaise transcription sur les fiches d'inscriptions ou oublis de l'indication de l'adresse ou mauvaise date de naissance. Il est indispensable que les fiches soient bien renseignées car ses renseignements servent à établir la licence ou l'assurance, à écrire aux adhérents pour transmettre un courrier et à ce titre n'oublier pas de faire transcrire l'adresse mail et votre numéro de téléphone. Je vous en remercie.

Je me permets de vous rappeler certains principes de notre règlement que vous trouverez sur notre site internet [www.lourecantou-paulhan.fr](http://www.lourecantou-paulhan.fr)

Tout d'abord, le **forfait de l'adhésion (10€) est nominatif**. Dès l'instant où l'on s'inscrit à une activité, il n'y a plus besoin de payer le forfait de l'adhésion pour la seconde activité. La somme des adhésions sert à payer nos frais de fonctionnement.

### **2) Modification Licences:**

Seule l'activité aikido fait l'objet de prise de licence auprès de la Fédération Aïkido de Bras.

Pour les autres activités, l'association a souscrit une assurance groupée auprès de la MAIF. La licence ou l'assurance est personnelle pour chaque adhérent.

Pour les concours chorégraphiques, il sera possible de prendre une licence ponctuelle suivant le développement de l'activité dans l'année.

Donc pour les activités non licenciées, il est demandé **une cotisation assurance de 14 €**, cette somme collectée permet de couvrir l'assurance souscrite auprès de notre partenaire de la MAIF.

### **3) Cotisations activités**

Pour les cotisations trimestrielles, il faut présenter un chèque ou trois chèques qui seront encaissés le 15 octobre, le 15 janvier, le 15 avril. Le premier chèque est plus important car il comprend l'adhésion, la licence ou l'assurance et la cotisation trimestrielle.

Vous pouvez faire la somme totale de l'année et faire trois chèques identiques (voir date d'encaissement) ci –dessus.

Si vous payez en espèces, les dates exigées sont les mêmes, un reçu doit vous être donné par l'association.

**Les cotisations servent à rémunérer en salaires et déplacements les professeurs et de payer aussi les charges sociales.**

**Sur les fiches d'inscriptions, bien cocher la case de multi activités lorsqu'une personne fait plusieurs activités, de même pour la carte famille.**

Attention **la première activité doit être payée sans réduction**, la seconde activité l'adhérent bénéficie de 20% de réduction, c'est là qu'il y a des risques d'erreurs, je préconise de faire remplir une seconde fiche activité agrafée à la première, à la saisie je suis capable de faire le lien avec le tableau des cotisations. **Les cotisations doivent être annuelles et être perçues le plus tôt possible** après les deux cours gratuits.

N'oubliez pas de commander vos coupons sport ou chèques vacances et les présenter avec votre fiche d'inscription.

Les chèques avec les fiches d'inscriptions seront récupérés soit par le Président, soit par les conseillers(ères) membres du bureau qui ont une délégation de pouvoir par le président ou le trésorier.

Les fiches d'inscription vous sont retournées dès la saisie faite par l'association aux professeurs.

Je vous souhaite une bonne reprise et je me tiens à votre disposition  
mais lisez bien notre règlement. Merci de votre attention.  
Pour les adhérents ayant des difficultés financières, informer le  
président.

Le conseil d'administration Lou Récantou

JM DOMITILE

Nota : Tél Association 06.43.35.23.92

Adresse mail : [jeanmariedomitile@free.fr](mailto:jeanmariedomitile@free.fr)

ou [jm.domitile@lourecantou-paulhan.fr](mailto:jm.domitile@lourecantou-paulhan.fr)